



# **OFFICE DE TOURISME BEZIERS MÉDITERRANÉE**

**ANNEE 2014**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

### **FASCICULE N°3**

#### **Sommaire**

- I) Délibérations du Comité de Direction**  
= DL n°01 à 16  
Séance n°02/14 du Comité de Direction
  
- II) Décision**  
N°001/2014
  
- III) Index**





# **I) Délibérations du Comité de Direction**

**= DL n°01 à 16  
Séance n°02/14 du Comité de Direction**



**02/14 – 01 - Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme  
Communautaire Béziers Méditerranée, Séance du 20 février 2014.**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt février à dix sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric LACAS.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Gilles PANNE, Christine PASCAL, .

Monsieur Frédéric LACAS, président de l'Office de Tourisme, a ouvert la séance à 16 H 00.

**1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CD du 09 janvier 2014**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2/ EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION  
TOURISTIQUE : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

Il s'agit d'emprunter 350 000 euros auprès du Crédit Agricole du Languedoc destiné à financer les travaux d'aménagement des différents bureaux d'information touristique.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme, réunie le 10 février 2014, a proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole (dossier annexé).

Délibération approuvée à l'unanimité.

**3/ MARCHÉ « TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR TRANSFORMER UNE GABARRE EN  
BOIS EN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE FLOTTANT A VILLENEUVE-LES-  
BEZIERS » : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

Une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux d'aménagement pour transformer une gabarre en bois en bureau d'information touristique flottant. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 77 990 € HT.

Compte tenu de l'originalité du concept, il apparaît opportun d'assurer toute la médiatisation possible à ce projet de restauration d'une gabarre traditionnelle.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme, réunie le 10 février 2014, propose de retenir l'offre de la société Marine et Compagnie, basée à Agde (dossier annexé) pour un montant de 77 990 € HT, options comprises.

Jean-Paul Galonnier indique que le programme de replantation est également en cours et que les abords du canal du Midi sur la commune retrouvent une certaine allure que la gabarre va amplifiée encore.

Sur la demande de Gilles Panné, il précise qu'il donnera une suite favorable par écrit à l'office de tourisme pour la prise en charge par la commune de Villeneuve les Béziers de la démolition de la cabane, siège actuel de l'office de tourisme saisonnier, et de l'installation de toilettes publiques accessibles.

Suite à l'interrogation de Jean Orlandini sur l'accessibilité de la gabarre auprès des personnes handicapées, Gilles Panné précise que les cinq bureaux d'information touristique de l'office de tourisme (hors Fonsèranes) viseront l'homologation pour les quatre types de handicap, les travaux prenant bien en compte les éléments du diagnostic réalisé par Cap Horizon, association experte mandatée par la Fédération départementale des offices de tourisme pour la labellisation des structures touristiques.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**4/ MAITRISE D'OEUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION  
TOURISTIQUE DE SERIGNAN : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

Les modifications éventuelles réalisées dans la salle de spectacle de la Cigalière à Sérignan, située sur

site contraint, imposent de travailler avec l'architecte Nicolas Guillot, représentant les intérêts de Daniel Buren pour son œuvre du parc rayonnant et de la salle de spectacle associée.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme, réunie le 10 février 2014, propose donc de donner une suite favorable à l'offre de l'Agence d'Architecture Nicolas Guillot (dossier annexé) pour un montant de 49 240 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **5/ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE DE VALRAS-PLAGE ET BEZIERS CENTRE HISTORIQUE : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

Le projet de réhabilitation des bureaux d'information touristique de Valras-Plage et de Béziers Centre Historique a nécessité le lancement d'une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux de réhabilitation des deux bureaux d'information.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme, réunie le 10 février 2014, propose de donner une suite favorable à la proposition de l'architecte Leszek Pawlowski (dossier annexé) pour un montant forfaitaire de 14 000 € HT, le montant des travaux à mettre en œuvre étant estimé à 77 000 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **6/ AGENCE DE COMMUNICATION DES CARITATS : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

Les supports liés aux événementiels ne font pas partie du contrat passé avec la société SEDICOM qui a en charge la gamme éditoriale de l'Office de Tourisme. Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée visant à solliciter une agence de communication pour la réalisation des supports spécifiques à la manifestation des Caritats 2014.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme, réunie le 10 février 2014, propose de retenir la société Agence A, mieux disante pour l'ensemble de sa proposition (visuel et supports éditoriaux, produits dérivés) pour un montant de 8 004,00 € TTC.

Délibération approuvée à l'unanimité.

La discussion s'engage sur la manifestation des Caritats. Robert Cavalié, insiste sur le fait de donner une direction thématique aux Caritats avec une nécessaire mise en avant de l'identité du territoire et de procéder à la sensibilisation des scolaires du territoire.

Gérard Niel indique qu'il a trouvé l'affiche originale des Caritats, datant de 1897, laquelle pourrait faire l'objet du dessin de l'affiche d'une prochaine édition.

Gilles Panné présente les différents visuels proposés par les agences et celle qui a été préférée par les membres de la commission d'appel d'offres (modèle bande dessinée). Laquelle doit faire encore l'objet d'amélioration selon les membres présents.

#### **7/ PRESTATION DE TRADUCTION DU MARCHE EDITIONS : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

Concernant la traduction des principaux supports de communication de l'Office de Tourisme, la Commission d'Appel d'Offres de l'office de tourisme, réunie le 10 février 2014, propose de retenir la société la mieux disante Le Bon Mot pour une durée d'un an sur l'hypothèse A, a minima soit 4 543,20 € HT et avec une l'hypothèse B, a maxima soit 6 868,80 € HT, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Jacques Nougaret et Robert Cavalié suggèrent de prévoir des traductions en occitan en tant que de besoin. Gilles Panné précise que la visite du petit train sera faite en occitan (choix parmi 8 langues) mais qu'il est difficile de traduire les brochures de promotion pour des raisons de coût et de diffusion difficile.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **8/ PRESTATION D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE DU PETIT TRAIN TOURISTIQUE DE BEZIERS : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

L'office de tourisme gère le petit train touristique de Béziers, en quelque sorte héritage lié au transfert de la compétence tourisme en 2010 et à la récupération des activités alors géré par l'office de tourisme de Béziers.

Une consultation a été lancée afin d'autoriser son exploitation et sa circulation sur le domaine public communal selon un circuit déterminé par l'Office de Tourisme avec les services de la Ville de Béziers.

Le marché est établi pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, l'exploitant s'engage à faire circuler le petit train au minimum du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année. En contrepartie de la vente des billets, le prestataire rétrocédera à l'Office de Tourisme une commission équivalente à 10% du chiffre d'affaires hors taxes.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme, réunie le 10 février 2014, propose de donner une suite favorable à l'offre de la société SARL Le petit train touristique de Valras-Plage (dossier annexé).

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **9/ VISITES GUIDEES INDIVIDUELLES ET GROUPES : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

Dans le cadre de ses missions, l'Office de Tourisme Communautaire organise des visites guidées sur le territoire de Béziers Méditerranée et souhaite recourir aux services d'un prestataire professionnel pour

en assurer l'accompagnement auprès des clientèles individuelles et des groupes.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 février 2014, propose de donner une suite favorable à l'offre de l'Agence Guide Sud Occréa (dossier annexé).

Un débat s'instaure, notamment avec Robert Cavalié, Monique Valaize et Christian Rochette, au sujet de la durée et du contenu des visites guidées thématiques duquel il ressort que, s'agissant des visites instaurées chaque premier samedi de mois, elles seront offertes aux habitants de notre territoire (sur présentation du Pass Béziers Méditerranée) et qu'il convient d'en garder la forme prévue en circuit de deux heures, d'une durée plus aisément assimilable, même si le patrimoine biterrois mériterait davantage.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **10/ AUTORISATION DE VENTE DE DEUX VEHICULES ET PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA LOCATION LONGUE DUREE DE DEUX VEHICULES : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

L'Office de Tourisme souhaite mettre à la vente les deux véhicules actuels de la marque Peugeot 107 qui figurent à son actif.

Compte tenu du fait que ces deux véhicules ne sont pas appropriés à l'activité de l'Office de Tourisme, ce dernier a lancé une consultation visant à procéder à la location longue durée (LLD) de deux véhicules de service, plus adaptés au fonctionnement de la structure.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 février 2014, propose d'accepter l'offre la mieux disante faite par la société Tressol, concessionnaire Citroën de Béziers, sur la base d'une Location Longue Durée de 3 ans pour un volume de 45 000 kilomètres soit 328,71 €/mois, et une Location Longue Durée de 3 ans pour un volume de 120 000 kilomètres soit 413,90 €/mois (dossier annexé).

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **11/ PRESTATIONS DE GARANTIES FRAIS SOIN DE SANTE POUR LE PERSONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Compte tenu de l'obligation de toutes les entreprises du secteur privé à souscrire pour leurs salariés un contrat de complémentaire santé collective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une consultation a été lancée pour la réalisation de prestations de garanties des frais de soins de santé au bénéfice des agents permanents, quelque soit leur statut de droit privé ou mis à disposition.

L'offre techniquement la plus avantageuse a été faite par l'IPSEC (Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du groupe Caisse des Dépôts et des Collectivités Locales) avec des garanties et une prise en charge complète conforme au cahier des charges avec une tarification uniforme à hauteur de 158,01 € par agent annuel.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février a donné un avis favorable pour contractualiser auprès de la société IPSEC, sur la base d'une couverture Option 3 des frais de soins de santé.

La cotisation par salarié est fixe sachant que l'Office de tourisme en tant qu'employeur s'engage à participer sur la base suivante :

- 65% de participation à la charge de l'employeur et 35 % à la charge des employés et agents de maîtrise,
- 35 % à la charge de l'employeur et 65% à la charge des cadres.

Les membres du Comité de Direction se prononcent, d'une part, pour le choix du prestataire, d'autre part, pour les modalités de répartition de la prise en charge entre l'employeur et les agents.

Délibération approuvée à la majorité (4 abstentions).

#### **12/ REVERSEMENT AU REGISSEUR SUITE A UN DOMMAGE SUR ECRITURE**

Conformément à la procédure rendue possible pour les régisseurs, une demande de remise gracieuse à hauteur de sept euros est sollicitée par l'administrateur, suite à un dommage lié à la réception de faux billets dans le cadre de la billetterie de l'office de tourisme.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **13/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BEZIERS MEDITERRANEE ET L'UNIVERSITE MONTPELLIER III**

Le Centre Universitaire Du Guesclin de Béziers (Antenne de l'UM3) dispense une formation supérieure de deux années consécutives dans le domaine du tourisme.

L'Office de tourisme souhaite accompagner ce Master installé dans les locaux du Centre Universitaire Du Guesclin à Béziers pour contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions liées au développement et à la promotion touristique du territoire communautaire.

Il s'agira notamment pour l'office de tourisme d'organiser pour les étudiants du Master un séminaire annuel de découverte professionnelle de la destination Béziers Méditerranée, de s'engager dans l'intervention de conférences, de prendre en charge des étudiants en stage.

L'UM3 s'engage à aider l'office de tourisme dans l'annonce des stages et de leur contenu aux étudiants



concernés et à assurer le recrutement des stagiaires.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **14/ CONVENTION ENTRE L'OTCBM ET L'UGAP POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS MULTI-TECHNIQUES : VERIFICATION REGLEMENTAIRES ET MAINTENANCE DES BATIMENTS**

Afin de garantir le bon fonctionnement de ses installations, l'Office de tourisme se doit d'assurer l'entretien et la maintenance des bâtiments occupés. Cette conformité passe par la réalisation de prestations multi-techniques nécessitant la vérification réglementaire et la maintenance des bâtiments. L'UGAP -Union des Groupements d'Achats Publics- propose à l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée une convention pour la passation d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre ayant pour objet la réalisation de ces prestations multi-techniques.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **15/ DECISION MODIFICATIVE N°1 : REGULARISATION FRAIS DE REPRESENTATION**

L'Office de Tourisme peut recevoir des responsables de divers organismes ou sociétés pour la mise au point de partenariats, de contrats ou dans le cadre de consultations expertes ou de relationnel avec la presse.

Les frais de représentation peuvent comprendre des présents ou des repas destinés à ces personnes invitées et aux représentants de l'Office de Tourisme les accompagnant. Chaque année, les crédits sont votés par nature (6536), ils sont donc limités et ne peuvent faire l'objet de virement sans l'approbation du Comité de Direction.

Le Directeur est par conséquent chargé de contrôler la disponibilité des crédits au préalable et leur bonne utilisation.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **16/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE LA CIGALIERE A SERIGNAN POUR L'OFFICE DE TOURISME**

L'implantation du Bureau d'Information Touristique de Sérignan fait l'objet d'un conventionnement entre la commune et l'office de tourisme pour la mise à disposition d'un emplacement de 30 m<sup>2</sup> situé dans le hall de la salle de spectacle de la Cigalière et pour une durée de 10 ans minima.

La convention détermine également les conditions d'aménagement et de gestion de l'équipement (utilisation des lieux, coût de fonctionnement).

Délibération approuvée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, le Président Frédéric LACAS remercie les membres pour leur attention et lève la séance à 18H00.

Le présent compte rendu est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire, le 21 février 2014.

---

### **DL13.02 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

#### **02/14 – 02 - Emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement de différents bureaux d'information touristique.**

Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février à dix sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

#### **Étaient présents :**

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

#### **Étaient excusés :**

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014**

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Vu le budget primitif 2014 de l'office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée approuvé à l'unanimité par le Comité de Direction le 09 janvier 2014,

Vu l'analyse des offres et la suggestion de suite à donner par la Commission d'Appel d'Offres de l'office de tourisme Béziers Méditerranée réunie le lundi 10 février 2014, le rapport étant annexé à la présente délibération,

L'office de tourisme contracte auprès du Crédit Agricole du Languedoc un emprunt de 350 000,00 euros (trois cent cinquante mille euros), destiné à financer les travaux d'aménagement de différents bureaux d'information touristique.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Objet : travaux de réaménagement de différents bureaux.
- Prêt à taux fixe- Classification suivant la charte GISSLER : 1A.
- Montant du capital emprunté : 350 000,00 €.
- Durée d'amortissement : 12 ans.
- Type d'amortissement : amortissement progressif du capital.
- Taux d'intérêt annuel à échéance trimestrielle : 3,66%
- Échéance : 9 042,53 €
- total intérêts : 84 041,63 €

Les frais de dossier s'élève à 0,15% du montant emprunté.

L'office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à des débloques, et à la signature du contrat,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

---

**DL13.03 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 03 - Marché de travaux d'aménagement pour transformer une gabarre en bois en bureau d'information touristique flottant à Villeneuve-les-Béziers : choix de l'attributaire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux exigences du classement de l'office de tourisme en catégorie I, il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'ensemble de nos bureaux d'information touristique.

Ces travaux doivent permettre de monter en qualité et notamment de pouvoir ouvrir l'ensemble des lieux

**Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014**

d'accueil à l'année, d'atteindre les normes d'accessibilité en vigueur et donc de remplir l'ensemble des règles afin d'obtenir le classement en station de tourisme pour les communes concernées.

Lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du 12 septembre 2013, il a été abordé l'aménagement du bureau d'information touristique de Villeneuve-les-Béziers.

Le choix de la gabarre, plus authentique, avait été préféré à celui d'une barge, son état préalable ayant été vérifié de sorte que la cession à titre gracieux proposée par la Compagnie du Midi reste un avantage budgétaire.

Voies Navigables de France a confirmé son intérêt pour cette démarche originale et a donné son autorisation d'installation sur le canal au droit de l'actuel point d'information.

Une consultation a donc été lancée pour la réalisation de travaux d'aménagement pour transformer une gabarre en bois en bureau d'information touristique flottant.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 77 990 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février dernier, propose de retenir l'offre la mieux disante effectuée par la société Chantier Naval Maritime basée à Agde. Le rapport est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à contractualiser avec l'entreprise Chantier Naval Maritime, attributaire du marché pour l'aménagement d'une gabarre en bois en bureaux d'information touristique flottant à Villeneuve-les-Béziers, à hauteur de 77 990 € HT soit 93 588 € TTC pour une durée de 5 mois, les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

#### DL13.04 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)

##### 02/14 – 04 - Maitrise d'oeuvre du projet d'aménagement du bureau d'information touristique de Sérignan : choix de l'attributaire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu en

Sous-préfecture le :

06/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt février, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

##### **Étaient présents :**

###### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

###### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

##### **Étaient excusés :**

###### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

###### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

##### **Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux exigences du classement de l'office de tourisme en catégorie I, il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'ensemble des bureaux d'information touristique.

Ces travaux de mise en conformité et d'aménagement doivent permettre de monter en qualité, et notamment pouvoir ouvrir l'ensemble des lieux d'accueil à l'année, d'atteindre les normes d'accessibilité en vigueur et donc de remplir l'ensemble des conditions permettant aux communes d'exercice de l'office de tourisme d'obtenir le classement en station de tourisme.

Ainsi, le projet d'implantation d'un bureau permanent de l'Office de tourisme Communautaire Béziers

Méditerranée dans le centre culturel de la Cigalière à Sérignan implique des travaux d'aménagement. L'ensemble du parc Rayonnant et de la salle de la Cigalière, réalisé par Nicolas Guillot et Daniel Buren, est considéré comme une œuvre in situ.

A ce titre, il convient de préciser que l'artiste Daniel Buren assure un contrôle renforcé de la propriété intellectuelle pesant sur ses œuvres.

Ces travaux relèvent du 8<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 35 du Code des marchés publics en imposant de passer nécessairement par le concepteur d'origine de la Cigalière, l'architecte Nicolas Guillot : « *Les marchés et les accords-cadres ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection des droits d'exclusivité* ».

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février dernier, propose de donner une suite favorable à la proposition de l'Agence d'Architecture Nicolas C. GUILLOT. Le rapport de la commission d'appel d'offres est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à contractualiser l'Agence d'Architectures Nicolas C. GUILLOT, attributaire du marché pour la maîtrise d'œuvre et les travaux du projet d'aménagement du bureau d'information touristique de Sérignan, à hauteur de 49 240 € HT soit 59 088 € TTC, les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

#### DL13.05 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)

#### 02/14 – 05 - Assistance a maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rehabilitation des bureaux d'information touristique de Valras-plage et Béziers centre historique.

Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu en

Sous-préfecture le :

06/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt février, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

#### Étaient présents :

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

#### Étaient excusés :

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

#### Participaient également à la réunion :

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux exigences du classement de l'office de tourisme en catégorie I, il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'ensemble des bureaux d'information touristique.

Ces travaux de mise en conformité et d'aménagement doivent permettre de monter en qualité, et notamment pouvoir ouvrir l'ensemble des lieux d'accueil à l'année, d'atteindre les normes d'accessibilité en vigueur et donc de remplir l'ensemble des conditions permettant aux communes d'exercice de l'office de tourisme d'obtenir le classement en station de tourisme.

Ainsi, le projet de réhabilitation des bureaux d'information touristique de Valras-Plage et de Béziers Centre Historique a nécessité le lancement d'une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux de réhabilitation des deux bureaux d'information.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 10 000 € HT pour une enveloppe d'environ 77

000 € HT de travaux.

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Dans le cadre de cette procédure, une lettre de consultation a été envoyée à trois prestataires :

- Michel Roget, Architecte DPLG,
- Société Civile Professionnelle d'Architecte Vincent Brosset Heckel,
- Leszek Pawlowski, Architecte.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février dernier propose de donner une suite favorable à la proposition de l'architecte Leszek Pawlowski ; le rapport de la commission d'appel d'offres est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à contractualiser avec l'architecte Leszek Pawlowski, pour la réalisation d'une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux de réhabilitation des deux bureaux d'information pour un montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

### DL13.06 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)

#### 02/14 – 06 - Communication pour la manifestation caritats 2014 : choix de l'attributaire.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt février, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

#### Étaient présents :

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

#### Étaient excusés :

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

#### **Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Les supports liés aux événementiels ne font pas partie du contrat passé avec la société SEDICOM qui a en charge la gamme éditoriale de l'Office de Tourisme.

En conséquence de quoi, une procédure d'appel d'offres a été lancée visant à solliciter une agence de communication pour la réalisation des supports spécifiques à la manifestation des Caritats 2014.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février dernier, propose de retenir la société la mieux disante pour l'ensemble de sa proposition (visuel et supports éditoriaux, produits dérivés) : Agence A ; le rapport de la commission d'appel d'offres est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à contractualiser avec l'agence de communication AGENCE A pour un montant de 8 004,00 € TTC pour une durée de un an jusqu'à la survenue de l'événement, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**DL13.07 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 07 - Prestation de traduction du marché éditions : choix de l'attributaire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.  
Mesdames, Messieurs,

La traduction des éditions touristiques et supports de communication 2014 de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée a nécessité le lancement d'une consultation.

La consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Dans le cadre de cette procédure, une lettre de consultation a été envoyée à trois prestataires :

- I) LC Lingua (Nantes),
- II) Le Bon Mot Traductions (Béziers),
- Wordz Translations (Paris).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février propose de retenir la société la mieux disante Le Bon Mot ; le rapport de la commission d'appel d'offres est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à contractualiser avec l'agence le Bon Mot pour une durée d'un an sur l'hypothèse A, à minima soit 4 543,20 € HT et avec une l'hypothèse B, à maxima soit 6 868,80 € HT, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**DL13.08 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 08 - Prestation d'exploitation de l'activité du petit train touristique de Béziers : Choix de l'attributaire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Le petit train touristique de Béziers nécessite le lancement d'une consultation afin d'autoriser son exploitation et sa circulation sur le domaine public communal selon un circuit déterminé par l'Office de Tourisme.

Le marché est établi pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, l'exploitant s'engage à faire circuler le petit train au minimum du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année. En contrepartie de la vente des billets, le prestataire rétrocédera à l'Office de Tourisme une commission équivalente à 10% du chiffre d'affaires hors taxes.

Dans le cadre de cette procédure, une lettre de consultation a été envoyée à 3 prestataires :

- SARL le petit train touristique de Valras-Plage,
- Ludovic Raes,
- Petit train touristique d'Albi.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février dernier propose de donner une suite favorable à la proposition de la société SARL le petit train touristique de Valras-Plage ; le rapport de la commission d'appel d'offres est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conventionner avec la SARL le Petit train touristique de Valras-Plage, pour une durée de cinq ans, dans le cadre d'une rétrocession de la commission équivalente à 10% du chiffres d'affaires hors taxes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**DL13.09 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 09 - Prestations de visites guidées individuelles ou groupes : Choix de l'attributaire.**

Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu en

Sous-préfecture le :

06/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV,

Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses missions, l'Office de Tourisme Communautaire organise des visites guidées sur le territoire de Béziers Méditerranée et souhaite recourir aux services d'un prestataire professionnel pour en assurer l'accompagnement auprès des clientèles individuelles et des groupes. Dans ce cadre, une consultation a été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février dernier propose de donner une suite favorable à l'Agence Guide Sud Occréa ; le rapport de la commission d'appel d'offres est annexé à la présente délibération.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

Forfait groupe 2h : 85 €

Forfait groupe 3h : 110 €

Forfait groupe ½ journée : 143 €

Forfait groupe journée : 236 €

Forfait individuels Adultes : 5,02 €

Forfait individuels Réduit : 3,34 €

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conventionner avec l'Agence Guide Sud Occréa, pour une durée d'un an,
- De procéder au versement des prestations de guidages, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**DL13.10 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 10 - Autorisation de vente de deux véhicules et passation d'un marché pour la location longue durée de deux véhicules.**

Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

L'Office de Tourisme souhaite mettre à la vente les deux véhicules actuels de la marque Peugeot 107 qui figurent à son actif. Compte tenu du fait que ces deux véhicules ne sont pas appropriés à l'activité de l'Office de Tourisme, ce dernier a lancé une consultation visant à procéder à la location longue durée (LLD) de deux véhicules de services, plus adaptés au fonctionnement de la structure.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février a donné un avis favorable pour contractualiser auprès

**Reçu en**

**Sous-préfecture le :**

**06/03/2014**



du concessionnaire Citroen, sur la base d'une Location LLD de 45 000 kilomètres soit 328,71 €/mois, et une LLD 120 000 kilomètres soit 413,90 €/mois ; le rapport de la Commission d'Appel d'Offres est annexé à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à la vente les deux véhicules de la marque peugeot 107,
- D'autoriser la location longue durée de deux véhicules Citroen Berlingo XTR+, la LLD 45 000 kilomètres soit 328,71 €/mois, et LLD 120 000 kilomètres soit 413,90 €/mois,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

### DL13.11 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)

#### 02/14 – 11 - Prestations de garanties frais de soins de santé pour le personnel de l'Office de Tourisme : Choix du prestataire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

#### **Étaient présents :**

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

#### **Étaient excusés :**

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

#### **Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'obligation de toutes les entreprises du secteur privé à souscrire pour leurs salariés un contrat de complémentaire santé collective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une consultation a été lancée pour la réalisation de prestations de garanties des frais de soins de santé au bénéfice des agents permanents, quelque soit leur statut de droit privé ou mis à disposition.

Dans le cadre de cette procédure, une lettre de consultation a été envoyée à 3 prestataires : MMA, IPSEC, MA NOUVELLE MUTUELLE. Deux plis ont été déposés dans les délais impartis par les sociétés. Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont les suivants : capacités économiques et financières, capacités professionnelles et techniques.

Le contenu des dossiers de candidatures a été vérifié. Les candidats ont tous fourni un dossier complet. L'offre économiquement la plus avantageuse est l'IPSEC (Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du groupe Caisse des Dépôts et des collectivités locales) avec des garanties et une prise en charge complète conforme au cahier des charges avec une tarification uniforme à hauteur de 158,01 € par agent annuel.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 février a donné un avis favorable pour contractualiser auprès de la société IPSEC, sur la base d'une couverture Option 3 des frais de soins de santé ; le rapport de la Commission d'Appel d'Offres est annexé à la présente délibération.

La cotisation par salarié est fixe sachant que l'Office de tourisme en tant qu'employeur s'engage à participer sur la base suivante :

- 65% de participation pour l'OTCBM et 35 % pour les agents de maîtrise et employés (cf.

**Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014**

Convention Nationale Collective des Offices de tourisme et personnel assimilé),  
– 35 % de participation pour l'OTCBM et 65% pour les cadres  
(cf. Convention Nationale Collective des Offices de tourisme et personnel assimilé),  
Ceci exposé, il vous est proposé :

- De valider la répartition des charges entre l'employeur et les agents,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conventionner avec l'IPSEC pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, à hauteur de 158,01 € par agent, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

### DL13.12 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)

#### 02/14 – 12 - Reversement au régisseur suite à un dommage sur écriture.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en  
Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

#### **Étaient présents :**

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER  
Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI,  
Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH,  
Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

#### **Étaient excusés :**

##### Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET,  
Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE,  
Chantal ROQUES.

##### Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV,  
Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

#### **Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.

Mesdames, Messieurs,

Lors des ventes effectuées dans le cadre de la billetterie de l'office de tourisme Communautaire Béziers  
Méditerranée, deux faux billets ont été encaissés à l'accueil à hauteur de 70 (soixante dix) euros.

Pour preuve, une attestation de dépôt de la trésorerie certifie l'encaissement par la régie de recettes de  
l'office de tourisme le 28 octobre 2013 d'un faux billet de 50 (cinquante) euros et d'un billet de 20  
(vingt) euros.

Le document « restitution de l'expertise de billets présumés faux » de la Banque de France vient  
également corroborer cette écriture.

L'Office de Tourisme n'étant pas équipé de détecteur de faux billets, il a donc été impossible de détecter  
ce dysfonctionnement.

Le régisseur de recettes a donc réglé la trésorerie par chèque à hauteur de 70 euros sur ses propres  
deniers.

Ce dernier a contracté dès sa nomination une mutuelle d'assurance ; L'AMF a donc procédé au  
remboursement du régisseur sous déduction de la franchise représentant 10% du préjudice subi.

Conformément à la procédure rendue possible pour les régisseurs, une demande de remise gracieuse à  
hauteur de 7 (sept) euros est sollicitée par l'administrateur.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à rembourser la somme de 7 (sept)  
euros restant à sa charge du régisseur suite au dommage sur écriture,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à  
l'exécution de ces éléments.

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**DL13.13 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 13 - Convention de partenariat entre l'université Montpellier 3 et l' Office de Tourisme.**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER  
Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI,  
Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH,  
Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET,  
Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE,  
Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV,  
Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.  
Mesdames, Messieurs,

Le Centre Universitaire Du Guesclin de Béziers (Antenne de l'UM3) dispense une formation supérieure de deux années consécutives dans le domaine du tourisme.

La formation Tourisme et Développement Durable des Territoires (TDDT) s'inscrit dans la mention de Master "DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT" du Département de Géographie-Aménagement de l'Université Paul Valéry-Montpellier III.

L'Office de Tourisme souhaite accompagner le Centre Universitaire Du Guesclin pour contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions liées au développement et à la promotion touristique du territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée.

Une convention a pour objet de préciser les engagements réciproques des signataires dans le cadre du partenariat en matière d'évolution de l'enseignement supérieur, notamment dans le domaine du tourisme.

Il s'agira notamment pour l'office de tourisme d'organiser pour les étudiants du Master un séminaire annuel de découverte professionnelle de la destination Béziers Méditerranée, de s'engager dans l'intervention de conférences, de prendre en charge des étudiants en stage.

L'UM3 s'engage à aider l'office de tourisme dans l'annonce des stages et de leur contenu aux étudiants concernés et à assurer le recrutement des stagiaires.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conventionner avec l'Université Montpellier 3 dans le cadre du partenariat lié à l'accompagnement des actions engagées dans le domaine du tourisme, la convention étant annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**02/14 – 14 - Convention de partenariat entre l'UGAP et l'OTCBM pour la réalisation de prestations multi-techniques : vérifications réglementaires et maintenance des bâtiments.**

Nombre de Conseillers en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.  
Mesdames, Messieurs,

Afin de garantir le bon fonctionnement de ses installations, l'Office de tourisme se doit d'assurer l'entretien et la maintenance des bâtiments occupés.

Cette conformité passe par la réalisation de prestations multi-techniques nécessitant la vérification réglementaire et la maintenance des bâtiments situés à Valras-Plage et Villeneuve-les-Béziers.

En effet, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée assure déjà la gestion des bureaux d'information de Béziers centre historique et des locaux d'accueil et bureaux administratifs situés dans le Mail Plein Sud. La convention d'objectifs, de moyens et de gestion entre la CABM et l'OTCBM précise les modalités de mise à disposition de locaux, et des d'équipements. Ces locaux étant mis à disposition soit partiellement ou totalement à l'office de tourisme pour son fonctionnement.

Compte tenu de la complexité rédactionnelle d'un cahier des charges en vue d'une telle consultation, il est proposé de recourir à une centrale d'achat.

Le Code des Marchés Publics (article 9-1) prévoit en effet qu'une centrale d'achat peut acquérir des fournitures ou solliciter des services destinés à des pouvoirs adjudicateurs, lesquels sont alors considérés comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence (article 31).

Ainsi l'UGAP -Union des Groupements d'Achats Publics- propose à l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée une convention pour la passation d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre ayant pour objet la réalisation de prestations multi-techniques.

L'UGAP assure donc l'ensemble de la procédure de mise en concurrence entre les titulaires de l'accord-cadre.

L'UGAP prend également en charge l'exécution du marché conclu avec le titulaire (révision des pris, pénalités éventuelles,...).

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conventionner avec la centrale d'achat de l'UGAP ayant pour objet la réalisation de prestations multi-techniques : vérifications réglementaires et de diagnostics des bâtiments et maintenance,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à

l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**DL13.15 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 15 - DM 1 - régularisation frais de représentation.**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 19  
Suffrages Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER  
Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI,  
Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH,  
Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET,  
Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE,  
Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV,  
Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.  
Mesdames, Messieurs,

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivants afin d'ajuster le budget des modalités de prise en charge des frais de représentation conformément à la délibération du 10/01/2013, et d'effectuer la régularisation des crédits nécessaires à l'exécution budgétaire 2013.

La délibération précise que les frais seront payés dans la limite des crédits inscrits au compte 6536, crédits limitatifs et qui ne peuvent faire l'objet de virements sans autorisation du Comité de Direction.

La présente DM permet d'ouvrir les crédits nécessaires.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap/Art	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
65/6536	Frais de représentation	5 000,00 €			
011/604	Achat d'études et prestations de services		-5 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>-5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
	<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>			

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget de l'Office du tourisme communautaire,
- D'autoriser le Président ou son Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

**DL13.16 (Séance n°02/14 du 20 février 2014)**

**02/14 – 16 - Convention de mise à disposition de la salle de spectacle La Cigalière à Sérignan auprès de l'Office de Tourisme.**

Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 19

Suffrages Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt février deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Gérard NIEL, Jacques NOUGARET, Jean ORLANDINI, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Florence TAILLADE, Monique VALAIZE.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Robert CAVALIE, Stéphane DELPECH, Jean PIOCH, Jean ROBLES, Christian ROCHETTE, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Rémi AURIAC, Daniel BALLESTER, Guy COMBES, Florence CROUZET, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Catherine MONTARON, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Richard ASTRE, Bruno CAPPELLARI, Patrick OLRV, Pascal PINTRE, Pascal SCHMIDT, Évelyne TREMINO, Peter WILLEMS.

**Participaient également à la réunion :**

Gilles PANNE, Frédéric HIDEUX, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL.  
Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux exigences du classement de l'office de tourisme en catégorie I, il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'ensemble des bureaux d'information touristique.

Ces travaux de mise en conformité et d'aménagement doivent permettre de monter en qualité, et notamment pouvoir ouvrir l'ensemble des lieux d'accueil à l'année, d'atteindre les normes d'accessibilité en vigueur et donc de remplir l'ensemble des conditions permettant aux communes d'exercice de l'office de tourisme d'obtenir le classement en station de tourisme.

Ainsi, le projet d'implantation d'un bureau permanent de l'Office de tourisme Communautaire Béziers Méditerranée dans le centre culturel de la Cigalière à Sérignan implique des travaux d'aménagements.

Par ailleurs, l'implantation de ce bureau d'information touristique fait l'objet d'un conventionnement entre la commune de Sérignan et l'office de tourisme pour la mise à disposition de longue durée d'un emplacement de 30 m<sup>2</sup> situé dans le hall de la salle de spectacle de la Cigalière.

La convention annexée à la présente délibération détermine les conditions d'aménagement et de gestion de l'équipement (conditions d'utilisation des lieux, coût de fonctionnement, durée de la mise à disposition).

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conventionner avec la commune de Sérignan pour la mise à disposition d'un bureau d'accueil situé dans le hall d'accueil de la Cigalière,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

---



## **II) DECISION**

**N°001/2014**





**Gestion du domaine public fluvial – Ecluses de Fonseranes.**

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
06/03/2014

Le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,

Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'office de tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.  
Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28, et R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°4 du Comité de Direction du 10 janvier 2013 publiée le 25 janvier 2013, donnant délégation de pouvoir attribuée par le Comité de Direction au Directeur de l'Office de tourisme,  
Vu les statuts de l'office de tourisme annexés à la délibération N°31 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2012, L'EPIC « Office de Tourisme » se voit confier la responsabilité :

- d'apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristique à caractère structurant : réalisation d'événements, participation à des manifestations d'intérêt communautaire, gestion d'équipements d'intérêt communautaire,
- d'assurer autant que de besoin l'exploitation et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire jouant un rôle structurant dans le développement touristique du territoire,

Considérant l'intégration des redevances provenant de l'occupation du domaine public parmi les produits pouvant être encaissés par la régie de recettes de l'Office de Tourisme Communautaire ;

Considérant que suite au transfert de la compétence tourisme début 2010 à l'agglomération, l'office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée bénéficie d'une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public fluvial consentie par Voies Navigables de France (VNF) ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 – Objet**

Une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°81231400019 est établie entre Voies Navigables de France et l'Office de tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

La convention est conclue dans le cadre des activités touristiques suivantes : point buvette et restauration légère dans des locaux provisoires d'une surface de 25 m<sup>2</sup> avec 50 m<sup>2</sup> de terrasse environ, ainsi que quatre sanitaires sur le site de Fonseranes.

Cette COT était précédemment conclue entre VNF et la Ville de Béziers.

**ARTICLE 2 – Durée**

La convention consentie pour une durée de trois années prend effet à compter du 01 janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015 . En aucun cas, elle ne peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

**ARTICLE 3 – Sous occupation**

L'office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée peut autoriser un tiers (appelé sous-occupant) à occuper tout ou partie du domaine public fluvial mis à la disposition ainsi que les ouvrages et installations s'y trouvant implantés.

Dans cette hypothèse, l'occupant office de tourisme doit obtenir, préalablement, par écrit, l'agrément de VNF quant au sous-occupant proposé et à la nature de l'activité exercée par ce dernier sur le domaine.

Charge à l'office de tourisme de lancer une consultation dans le cadre de l'attribution de l'occupation du domaine public fluvial par un tiers appelé sous-occupant.

**ARTICLE 4 - Signature**

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer avec Voies Navigables de France une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial sur le site des écluses de Fonseranes.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Le 10 février 2014,

---



## **III) INDEX**



## INDEX

### **- Délibérations**

#### **Séance n°02/14 du Comité de Direction**

<i>DL 01 :Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Séance du 20 février 2014. ....</i>	<i>049</i>
<i>DL 02 :Emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement de différents bureaux d'information touristique....</i>	<i>052</i>
<i>DL 03 :Marché de travaux d'aménagement pour transformer une gabarre en bois en bureau d'information touristique flottant à Villeneuve-les-Béziers : choix de l'attributaire.....</i>	<i>053</i>
<i>DL 04 :Maîtrise d'oeuvre du projet d'aménagement du bureau d'information touristique de Sérignan : choix de l'attributaire.....</i>	<i>054</i>
<i>DL 05 :Assistance a maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rehabilitation des bureaux d'information touristique de Valras-plage et Béziers centre historique.....</i>	<i>055</i>
<i>DL 06 :Communication pour la manifestation caritats 2014 : choix de l'attributaire.....</i>	<i>056</i>
<i>DL 07 :Prestation de traduction du marche editions : choix de l'attributaire.....</i>	<i>057</i>
<i>DL 08 :Prestation d'exploitation de l'activité du petit train touristique de Béziers : Choix de l'attributaire.....</i>	<i>057</i>
<i>DL 09 :Prestations de visites guidées individuelles ou groupes : Choix de l'attributaire.....</i>	<i>058</i>
<i>DL 10 :Autorisation de vente de deux véhicules et passation d'un marché pour la location longue durée de deux véhicules.....</i>	<i>059</i>
<i>DL 11 :Prestations de garanties frais de soins de santé pour le personnel de l'Office de Tourisme : Choix du prestataire. ....</i>	<i>060</i>
<i>DL 12 :Reversement au régisseur suite à un dommage sur écriture.....</i>	<i>061</i>
<i>DL 13 :Convention de partenariat entre l'université Montpellier 3 et l' Office de Tourisme .....</i>	<i>062</i>
<i>DL 14 :Convention de partenariat entre l'UGAP et l'OTCBM pour la réalisation de prestations multi-techniques : vérifications règlementaires et maintenance des batiments.....</i>	<i>063</i>
<i>DL 15 :DM 1 - régularisation frais de représentation.....</i>	<i>064</i>
<i>DL 16 :Convention de mise à disposition de la salle de spectacle La Cigalière à Sérignan auprès de l'Office de Tourisme.....</i>	<i>065</i>

### **- Décision :**

<i>DC 001/2014 : Gestion du domaine public fluvial – Ecluses de Fonseranes.....</i>	<i>069</i>
---	------------